

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 35 (1947)

Heft: 740

Artikel: Que pensaient du suffrage féminin les candidats genevois au Conseil national

Autor: A.W.G.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tion très importante de la jeunesse d'aujourd'hui a pris l'habitude de fréquenter les dancings, puis les bars, et qu'elle y dilapide son argent et sa santé. Des questionnaires sur ce sujet ont été distribués par le Secrétariat féminin aux élèves d'une école professionnelle de Zurich, âgées de 16 à 19 ans. Sur 211 jeunes filles, 83, soit le 39 %, fréquentent les dancings, et 71 parmi celles-ci boivent de l'alcool. Les 128 autres, soit le 61 %, ne fréquentent pas les dancings, mais sur ce nombre, une bonne partie boit aussi de l'alcool. Si l'on trouve plus de jeunes dans les dancings que dans les bars, c'est que, dans ces derniers, on est obligé de dépenser des sommes plus considérables.

La fréquentation de ces établissements se trouve à l'origine d'une quantité de délits : vols (pour pouvoir jouer les grands personnages), délits contre mineurs, avortements, infanticides, etc. M. Bobst nous cite plusieurs cas de ce genre. L'âge d'admission dans les dancings est 18 ans. Mais comme, pratiquement, la police n'a pas de moyens de contrôle, la règle n'est pas observée et l'on y rencontre nombre d'adolescents de 15 et 16 ans.

Certains établissements sont de véritables « bourses de racolage » dissimulées. Dans les dancings-variétés, les danseuses professionnelles jouent avant tout le rôle d'entraîneuses. Elles doivent faire boire les clients. Comme leur gain est insuffisant, leur activité dans l'établissement n'est souvent que le point de départ d'une autre activité, aussi ce métier compte-t-il beaucoup de prostituées.

Les jeunes se plaisent-ils dans ces milieux ? — Non, répond Mlle Lecoutre, même ceux qui fréquentent les dancings portent sur eux, presque toujours, un jugement négatif. Ils se rendent parfaitement compte qu'ils y gâchent leur jeunesse. Aucune gaieté n'y règne. Les visages n'y reflètent rien d'autre que la sensualité.

Pourquoi donc les jeunes ont-ils subi si fortement l'attrait des dancings ? Tour à tour, Mlle Gertrude Ruegg, directrice du Home municipal pour jeunes filles de Rueschbach-Zurich, et M. le Dr F. Braun, médecin en chef de l'Asile suisse pour épileptiques, se sont attachés à nous en montrer les raisons. Hélas, elles sont graves ! La jeunesse est désorientée, elle ne trouve pas sa voie parce que ses guides naturels ont failli à leur tâche. Les parents, peu soucieux d'assumer des responsabilités, lui ont accordé une liberté sans frein dont elle se plaint parfois elle-même, ainsi qu'en témoigne l'enquête du Secrétariat féminin suisse.

Nombreux sont les foyers envahis par les disputes, les divisions, où l'on ne se sent plus à l'aise, et que l'on déserte par conséquent le plus souvent possible. La plupart des jeunes habitués des dancings sont des insatisfaits, qui n'ont pas trouvé chez eux l'affection dont ils avaient besoin. En quête de bien-être et de chaleur intime, ils ont espéré trouver tout cela au dancing.

Le cinéma et la radio ont aussi leur part de responsabilité. On permet aux jeunes de voir et d'entendre n'importe quoi. Leur jugement n'est pas encore assez développé

pour discerner le bon du mauvais, et ils s'efforcent d'imiter, dans la mesure de leurs moyens, ce qu'ils ont « vécu » devant l'écran ou à côté de leur poste récepteur.

Enfin, est-il possible de détourner les jeunes des dancings et autres établissements semblables, et par quels moyens ? Il faut agir sur tous les plans à la fois, s'accorder à dire les orateurs. Les mesures légales dont on dispose ne doivent pas être négligées : limitation du nombre des établissements et contrôle sévère de la police — contrôle qui serait grandement facilité par l'obligation, pour les habitués des bars et dancings, de présenter, sur demande, une carte d'identité. Mais cela ne suffit pas. Il faut envisager des moyens plus positifs ; par exemple, offrir aux jeunes des divertissements sains et peu coûteux, le sport en premier lieu. Des clubs dont les animateurs seraient eux-mêmes des jeunes et où l'on pourrait passer des heures agréables dans une ambiance confortable et gaie obtiendraient certainement du succès. On devrait prévoir, dans les écoles, un enseignement qui mettrait les jeunes en garde contre les dangers qu'ils courent. Enfin, si l'on veut agir plus profondément encore, c'est sur le problème de la famille que l'on doit concentrer ses efforts.

Comme on voit, le travail ne fait pas défaut. Mme Haemmerli-Schindler, qui parla la dernière, fit appel à toutes les mères de famille dignes de ce nom pour que le rayonnement de leur amour maternel s'étende jusqu'à ceux qui ne savent pas ce qu'est un véritable foyer. Cet appel a déjà trouvé un écho, puisque les responsables de plusieurs sociétés féminines ont annoncé leur intention de reprendre et d'étudier ce problème au cours de l'hiver.

Ainsi se terminait la partie « sérieuse » du programme. Mais pour donner une idée complète de cette assemblée, il faudrait rappeler beaucoup d'entretiens intéressants, d'échanges de vues fructueux ; il faudrait rappeler la charmante soirée qui fut offerte par les sociétés féminines d'Aarau, sous la présidence de Mme Gerster-Simonett, soirée qui fut agrémentée de productions fort réussies et de haute qualité artistique. Rien n'y manqua : musique, danses et scènes rythmées, chœurs et, bien entendu, quelques poèmes en dialecte argovien, qui firent les délices des amateurs de « schwyzerdütsch ».

Le dimanche, après la matinée consacrée aux conférences dont j'ai parlé plus haut, un repas d'adieu réunit encore les délégués, repas qui fut émaillé de plusieurs discours de circonstance. M. Metzger apporta le salut de la Ville d'Aarau, puis Mme Jeannot, présidente, déclara close la partie officielle de cette 40ème assemblée.

Avant de se disperser aux quatre coins du pays, les représentantes des 150 sociétés féminines suisses profitèrent des moments qui leur restaient pour explorer la vieille ville, bravant la bise qui leur annonçait les premières rigueurs de l'hiver.

Eliane Lavarino.

Que pensaient du Suffrage féminin les candidats genevois au Conseil National

L'Association suisse pour le suffrage féminin avait recommandé à ses sections de s'enquérir auprès des candidats au Conseil national et au Conseil des Etats, de leurs opinions féministes. Il ne nous est pas indifférent, en effet, de savoir si les représentants des électeurs, à Berne, sont des amis ou des adversaires de notre cause.

La section genevoise a envoyé à tous les candidats une lettre où elle les priait de bien vouloir préciser leur attitude, leur demandant : « Quel rôle, selon vous, la femme doit-elle jouer dans la vie du pays et notamment ne devrait-elle pas :

a) Voter sur toutes les questions soumises au peuple ?

b) Représenter elle-même les femmes dans tous les conseils de la nation ? »

Quelques-uns se sont étonnés qu'on leur posât ces questions à un moment où ils sont surchargés de besogne et où ce genre de déclaration pourrait être inopportun au point de vue électoral.

Mais, songez-y, Messieurs, c'est seulement lorsque les listes sont déposées en chancellerie que l'on sait à qui l'on doit s'adresser. D'autre part, il est intéressant pour nous de connaître l'opinion préalable des candidats qui n'ont pas été élus, or, il serait peu élégant, avouez-le, de les interroger après un échec. C'est donc bien à ce moment-là qu'il convenait que cette démarche fût faite, en dépit des inconvénients.

D'ailleurs, cette consultation a fort bien réussi, puisque l'Association a reçu 18 réponses aux 33 lettres envoyées. Aucune n'est absolument négative, les adversaires, s'il y en a, ont sans doute gardé le silence. Trois candidats considèrent que le moment est mal choisi et proposent de s'expliquer plus tard. 15 réponses sont nettement affirmatives.

Candidats au Conseil national.

MM. Vincent, de Féllice, Trub et Lenthion, du Parti du Travail, non seulement se déclarent personnellement d'accord avec le programme de leur parti qui réclame l'égalité politique des femmes, mais ils nous rappellent leurs multiples interventions, dans nos conseils, en faveur de l'égalité économique des sexes, des salaires, des allocations familiales, de l'assurance vieillesse et survivants, de l'assurance maternité, du développement des crèches et des jardins d'enfants, etc. « Nous réclamons, ajoute M. de Féllice, cette égalité, en vertu d'un principe d'équité élémentaire. »

MM. G. Borel, Berenstein, Bertholet et Maillart partagent aussi l'opinion, bien connue, du Parti socialiste, sur la nécessité de donner aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, « la démocratie politique ne saurait être considérée comme complète, dans notre pays, qu'au jour où les citoyens des deux sexes jouiront de leurs droits politiques ». (A. Berenstein.) Ceux-ci rappellent aussi leurs interventions en faveur de la cause féministe.

Moins nette est la position des autres

partis à notre égard, aussi sommes-nous fort reconnaissantes aux candidats qui ont bien voulu faire une déclaration personnelle, comme M. le Conseiller d'Etat Picot (parti national démocratique), un partisan toujours fidèle, comme M. E. Ganter, (chrétien social), qui mena l'an dernier la vigoureuse campagne du Courrier de Genève et M. Cottier, (chrétien social), Conseiller administratif qui a donné de multiples preuves de ses convictions féministes, mais qui voudrait opérer une transformation constitutionnelle progressive en accordant d'abord l'éligibilité aux femmes et ensuite le droit de suffrage.

M. Jules Calame (parti national démocratique) est du même avis et il justifie son point de vue d'une façon assez circonstanciée pour qu'il soit utile de le citer ici. « En accordant le droit de vote aux femmes, les hommes d'aujourd'hui leur accorderaient certainement une juste satisfaction. Mais je ne pense pas pour autant qu'il en résulterait, en général, une modification dans la proportion globale des « oui » et des « non », si bien que cette sorte de cadeau... risque de demeurer une illusion sans réelle générosité ; il aura au moins autant d'inconvénients que d'avantages et, sous ce rapport, il m'apparaît un peu comme une « paix blanche »...

L'éligibilité de la femme, voilà me semble-t-il, l'essentiel. Mais ici, Mesdames, vous prendrez alors vos grandes responsabilités. J'imagine, en effet, qu'il y a femme et femme, comme il y a homme et homme et des doses assez différentes dans la préparation, l'expérience, la valeur morale de l'individu. Vos premières candidatures seront certainement de grande valeur car vous tiendrez à vous montrer judicieuses. Prêtez attention plus tard à celles qui suivront et prenez soin d'en former suffisamment d'excellentes pour tenir valeureusement le coup. Ce genre d'expression publique et de ceux qui usent très vite et l'esprit et le cœur. Il y faut toujours souvent de la verve et du courage. C'est un sacrifice qui vous sera demandé. »

On sent bien, n'est-ce pas, l'intérêt qu'un tel candidat nous porte ? et ses conseils nous sont précieux. Cependant, je me permets de ne pas être tout à fait de son avis. Certes, si l'on offrait aux femmes le droit à l'éligibilité, il serait absurde de boudier et l'on se garderait de répondre noblement « tout ou rien » ! Mais je crois que pour élire des femmes députées, des femmes très capables, comme l'entend M. Calame, il faudrait justement le concours des électrices. Si les électeurs étaient seuls autorisés à les choisir, je crains que le choix ne soit pas conforme à l'idéal que nous nous en faisons. Des qualités de brillant et d'éloquence l'emporteraient sans doute sur la compétence réelle et le souci des intérêts féminins bien compris. C'est la raison pour laquelle nos groupements suffragistes demandent l'égalité politique complète.

Publications du Bureau international d'éducation - No 98.

Xme conférence internationale de l'Instruction publique convoquée par l'U.N.E.S.C.O. et le B.I.E. - Genève - 1947.

Ce volume fait suite à l'enquête que le B.I.E. a consacrée à l'éducation physique dans l'enseignement primaire et dont le rapport a paru en 1941. Les ministères de l'Instruction publique de 39 pays ont pris la peine de répondre au questionnaire envoyé par le B.I.E. Il découle de la lecture de ce rapport que la plupart de ces pays se rendent compte de l'importance de l'éducation physique pour « la formation du caractère et de l'éducation sociale ». Dans la majorité des pays, elle est donnée dans toutes les classes de l'école secondaire. En outre, des organisations extrascolaires de caractère officiel ou privé complètent l'œuvre de l'école dans le domaine de l'éducation physique : Boy-scout, Girl Guides, Y.M.C.A. Y.W.C.A. Dans plu-



Publications reçues

Edmond Gilliard : *Métier d'une vie*, pages choisies par des amis. Editions des Trois Collines.

Félicitons les amis de M. Edmond Gilliard de leur initiative. En publiant, sous le titre suggestif : *Métier d'une vie*, des pages empruntées non seulement aux livres d'Edmond Gilliard, mais aussi à des articles de revues et à des brochures difficiles à retrouver, ils ont réussi à donner une idée d'ensemble de la carrière littéraire de l'écrivain vaudois.

Philosophe avide de saisir et d'exprimer la vie dans sa plénitude, et en dehors de tout

système fermé, Edmond Gilliard n'a pas écrit une ligne qui ne soit marquée du sceau de sa personnalité exigeante et dramatique. Qu'on désire le suivre ou lui échapper, il nous pique au jeu et nous oblige à reconnaître qu'aux problèmes essentiels de la vie, il n'est pas donné de solution toute faite, car rien n'existe que par son contraire, et jamais aucun but n'est atteint — ou plutôt il n'y a pas de but discernable à atteindre, car l'homme « retrouve sa raison d'être dans chaque impulsion de son devenir ».

Si, dans sa recherche passionnée, il arrive à Edmond Gilliard de perdre patience devant la stupidité ou la mollesse des gens qui l'entourent, il peut se montrer irascible, vindicatif, cassant et paradoxal, sans nous froisser, car, à travers ses vivacités, transparaît le feu d'un amour jamais apaisé. Ses idées les plus audacieuses se soutiennent par ce qu'elles contiennent toujours d'ardent et de généreux.

On peut regretter qu'au cours des préfaces, par ailleurs toujours intéressantes, qui introduisent chaque morceau emprunté à l'œuvre de Gilliard, ses amis aient trouvé bon d'adopter certaines impatiences du maître. De tels accents, privés de la sève virulente que les justifiaient, ne sont plus qu'un écho de stérile mépris. A les entendre, on se demande s'il valait la peine de chercher à initier à l'œuvre de Gilliard, je ne sais quelle « faune vaudoise », ou quel « cortège bigarré des marchands du salut surnaturel », on en finit un public romand et français qui s'est permis de prendre au sérieux « l'auteur des médiocres romans qu'on sait — ou ne sait

plus — et qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme... authentique écrivain », tout un public très nombreux, précisément celui des bourgeois qui s'achètent des livres ! En somme, à quoi bon jeter des perles devant... nous ?

M. G. M.

Publications du Bureau international d'éducation - No 97.

Xme conférence internationale de l'Instruction publique convoquée par l'U.N.E.S.C.O. et le B.I.E. - Genève - 1947.

Cette publication présente le résultat d'une enquête faite par le B.I.E. au moyen d'un questionnaire adressé à tous les ministères de l'Instruction publique. Ces données fournies par les réponses de 41 pays ont servi de base à la conférence organisée à Genève par le B.I.E. et l'U.N.E.S.C.O. en juillet 1947. Dans son intéressante introduction Mlle Marie Butts, secrétaire générale, constate que toutes les nations attachent aujourd'hui une grande importance à ce que tous les enfants aient les mêmes possibilités d'accès à l'Instruction mais « il ne suffit pas que l'enseignement offert à l'enfant soit gratuit, si les parents ne sont pas en mesure de leur procurer les livres et autres instruments de travail indispensables ». « La gratuité du matériel scolaire découle en quelque sorte de celle de l'Instruction obligatoire ». Instituée dans un certain nombre de pays, elle n'est pas absolument générale et l'application en est parfois restreinte comme le montre ce rapport, solidement documenté. M. Gt.

45 professeurs
méthode éprouvée
programmes individuels
gain de temps

MATURITÉS
BACC. POLY.
LANGUES MODERNES
COMMERCE
ADMINISTRATION

École LEMANIA
LAUSANNE

Sur quatre candidats au Conseil des Etats, trois ont répondu à la lettre de notre Association et tous d'une manière affirmative, on voit que cette proportion est impressionnante, ce sont MM. Malcho (rad.), Burklin et Bossard (soc.). Tous ont fait leurs preuves, lors de campagnes en faveur du suffrage, nous nous en souvenons avec gratitude.

Il n'est pas inutile de comparer la consultation faite par l'Association pour le suffrage féminin en 1947 avec celle de 1943. Dans un article paru le 6 novembre 1943, Mlle Gourd précise que sur 20 candidats, six réponses genevoises sont parvenues. La proportion, comme on le voit, est bien plus faible, elle n'atteint pas le tiers, encore ces six réponses ne sont-elles pas toutes affirmatives. Tandis qu'en 1947, sur 29 candidats au Conseil national, 15 ont répondu, dont douze d'une manière affirmative, c'est-à-dire le 41 %.

Nous savons déjà qu'en Suisse, l'opinion des représentants du peuple à l'égard du suffrage féminin a beaucoup évolué dans le bon sens, de nombreux votes affirmatifs dans nos parlements cantonaux en font foi. Le Conseil national serait-il aussi bien disposé ? C'est ce que nous ne saurions dire d'emblée. Mais, en ce qui concerne les députés genevois, cinq des huit élus, ont répondu affirmativement aux questions posées par l'Association genevoise. J'inclus dans ce nombre M. André Guinand qui, en accord avec le programme du parti radical genevois préconise le suffrage féminin sur le plan fédéral.

Esprons que, au cours de la prochaine législature, nos Chambres fédérales trouveront enfin (!!!) le temps de s'occuper du suffrage féminin et de se prononcer sur ce point avec la largeur d'esprit et le sens de la justice que nous attendons d'eux.

A. W. G.

Aidez-nous à faire connaître notre journal et à lui trouver des abonnés.

Tout pour économiser LE GAZ

Cuisinières et réchauds

derniers modèles

Autociseurs - Grils „Melior“

Marmites à vapeur

E. Finaz-Trachsel

Boulevard James-Fazy 6

PORCELAINES - CRISTAUX COUTELLERIE

Louis KUHNE & C^{ie}

17, rue du Marché

La Société Coopérative de Consommation de Genève

a accordé le droit de vote aux femmes dès sa création. Soutenez la Coopérative par vos achats.

sieurs pays, les danses populaires tirées du folklore du pays sont considérées comme un complément important de l'éducation physique. Il existe des instituts spécialisés pour former des professeurs de cette branche. Cette carrière offre de plus en plus des possibilités intéressantes pour des éducateurs. M. Gt.

Martin Niemöller - Cellule 34 - Une communauté dans les liens - Six exhortations aux prisonniers de Dachau - Editions Labor et Fides.

Tout message de Martin Niemöller est un témoignage de fidélité et de foi. Cellule 34 contient 6 exhortations adressées, en 1944, par Martin Niemöller prisonnier à Dachau à quelques camarades prisonniers comme lui. Cette petite communauté était formée de Calvinistes, Luthériens, Orthodoxes.

Ces simples méditations prononcées à l'occasion des fêtes chrétiennes apportent un écho des souffrances traversées et de la force puisée par ces quelques hommes dans la communion spirituelle et la lecture de la Bible.

Fernand Barth - Présence de l'Eglise - Belgique - Editions Labor - La chrétienté au creuset de l'épreuve - XII fascicule.

Ces pages vécues évoquent la résistance de l'Eglise en Belgique. Depuis l'invasion de la Belgique, en mai 1940, l'Eglise catholique, aussi bien que les églises protestantes, ne furent pas ouvertement persécutées mais elles durent « tenir » et maintenir chez leurs membres la foi « au triomphe du Christ » et elles

Si Shakespeare était une femme ?...

«Voilà bien ces féministes, s'écrieront des gens de ma connaissance, elles veulent tout acaparer, même les œuvres classiques, même les réputations masculines les mieux établies !»

Chacun sait que depuis plus de quarante ans, les savants et les lettrés se penchent sur le problème de l'identité véritable de celui qui a écrit les œuvres attribuées à Shakespeare, et nous trouvons dans l'«International Women's News», une brève étude qui ne manquera pas d'intriguer nos lectrices.

«Nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, soutiennent la théorie suivante: les pièces seraient l'œuvre d'un groupe d'écrivains attachés à la cour d'Elisabeth. Ils auraient eu à leur tête Edouard de Vere, comte d'Oxford, plusieurs plumes auraient été dirigées par un maître spirituel.

En 1931, Gilbert Slater, M.A., D.Sc., F.R.H.S. donna, dans son livre «Sept Shakespeare», des preuves sérieuses établissant que, dans le texte, apparaît fréquemment la main d'une femme.

Lisant «Jules César» dans le seul but de découvrir le sexe de l'auteur, il arrive à cette conclusion, si singulière qu'elle puisse paraître, que c'était une femme, dans «Antoine et Cléopâtre», dans «Coriolan», il a trouvé des passages qui ne peuvent pas, dit-il, avoir été écrits par un homme.

Quant aux comédies, «Comme il vous plaira» lui apparaît nettement féminine, Rosalind étant, sans doute, un auto-portrait...

Le Dr Slater s'est donc attaché à découvrir si possible, l'identité de cette Shakespeare-femme. Il a trouvé une candidate éventuelle en la personne de Mary, comtesse de Pembroke, la sœur de Philip Sydney.

Cette dame était née en 1561 et sa jeunesse s'écoula surtout à la campagne où elle fut élevée avec son frère. A l'âge de seize ans, après avoir passé quelque temps à la cour, elle épousa lord Pembroke, et dès lors, vécut à Wilton House et à Cardiff Castle.

Elle devint la protectrice des lettres, la plus éminente de son époque, elle était fort cultivée, elle possédait une riche bibliothèque, «c'était la plus douce, la plus spirituelle, la plus courageuse, la plus invincible des nobles dames que j'aie connues» dit Gilbert Harvey.

Son frère Philippe écrivit «Arcadia» entièrement pour elle et il n'y a pas de doute qu'une partie de cette œuvre est de la main de Lady Pembroke. Elle a aussi contribué pour une bonne part à la traduction versifiée des psaumes. Sa réputation comme poète était considérable, mais les mœurs de l'époque interdisaient la publication de son œuvre littéraire dont la majeure partie n'a pas été retrouvée.

Pendant les 20 ans de son veuvage, elle vécut un peu à l'écart du monde, à Wilton, où Ben Jonson était un visiteur assidu, on dit qu'il y avait sa chambre.

Une théorie qui est maintenant adoptée c'est que le fameux premier folio de 1623 parut grâce à un plan concerté, exécuté par Ben Jonson aux ordres des «grands propriétaires» des manuscrits, qui étaient probablement les filles d'Edouard de Vere, famille à laquelle Lady Pembroke était alliée. Son fils aîné

accomplirent leur tâche de bon samaritain. Au moment de l'occupation, des persécutions des Juifs, des déportations des ouvriers en Allemagne, l'Eglise parle et agit. L'auteur rend hommage à l'activité spirituelle et charitable de l'Eglise catholique. Il consacre un chapitre émouvant aux interventions et protestations des églises protestantes. Le protestantisme belge comprend 50.000 adhérents sur une population de 8 millions d'habitants. Cette présence de l'Eglise est marquée par des actes de courage collectif et individuel. L'Eglise eut ses martyrs. Catholiques et protestants se «trouvèrent être des frères d'armes pour le triomphe des valeurs spirituelles». Ce livre et précieux témoignage est un appel au rapprochement des églises.

La femme professionnelle célibataire et la vie

Qui n'a pas souhaité, après avoir entendu la belle conférence de H. Stucki: «Die Lebensgestaltung der berufstätigen unverheirateten Frau» en posséder le texte. Toute imprégnée d'une profonde expérience de la vie et d'une grande sensibilité, Mlle Stucki a su démontrer les côtés positifs du célibat. Avec courage, elle aborde ouvertement les problèmes de la femme célibataire, en cherche et en trouve résolument les solutions. Faisant abstraction de tout préjugé, elle n'en appelle pas à la résignation mais au joyeux consentement. Cette conférence vient d'être publiée sous forme de brochure par Gotthelf-Verlag, Zürich, elle est plus qu'un sou-

William, avait été le fiancé de Lady Bridget de Vere et son fils cadet Philip avait épousé Lady Suzan. Pendant deux générations, les Sydney, les Herbert, les de Vere firent partie du même cercle littéraire.

Lady Pembroke mourut en 1621, peut-être la dernière du groupe Shakespeare, et deux ans plus tard, parut la folio, dédié à ses deux fils. Ce folio, aujourd'hui d'une valeur inestimable, n'était pas une affaire commerciale et il est des plus probables que les fils de Lady Pembroke se chargèrent des frais. Jonson devait, lui, mystifier les lecteurs et cacher l'identité véritable des auteurs, à la demande des auteurs eux-mêmes...

Est-il déraisonnable de suggérer qu'il y eut une femme Shakespeare qui collabora peu ou prou à ces pièces immortelles?

(D'après T.M. Ritken, B.Sc., A.M.I.C.E.)

Que les antiféministes se rassurent, personnellement, je ne crois pas à un Shakespeare-femme. D'ailleurs, j'aime à considérer une œuvre en elle-même, ignorer le plus possible ce que fut son auteur; cette création toujours vivante me paraît mille fois plus passionnante que le mortel qui a tenu la plume et c'est bien souvent pour s'oublier lui-même, dans un ardent désir d'échapper à son imperfection matérielle qu'il a réussi à donner à son rêve une forme permanente et parfaite.

Pourquoi donc vouloir, à tout prix, percer l'identité d'un écrivain qui a volontairement cherché à la dissimuler? Dans l'hypothèse qui nous occupe ici, Shakespeare serait un groupe, une équipe, comme on dit aujourd'hui; si c'était vrai, quel coup de réclame pour les tenants de cette méthode éducative et sociale! Mais, si l'on connaît des équipes excellentes, dont l'action est effective, peut-on concevoir une équipe de génies? de plusieurs génies qui auraient surgi à la fois, au même endroit? tous portés vers le même art? L'idée semble extravagante. Il y a eu à la cour d'Elisabeth, un génie dramatique, c'est déjà beaucoup, l'acteur Shakespeare lui a prêté son nom, c'est probable, et, des amis fidèles, mis dans le secret, l'ont entouré, encouragé, aidé de toutes manières. Il ne peut rien y avoir de plus, à mon avis.

Prénons, si vous le voulez, le cas de Lady Pembroke, puisqu'il s'agit d'elle ici. Comment se fait-il que cette dame, lorsqu'elle collabora à l'«Arcadia» de Philip Sydney, ou lorsqu'elle met en vers des psaumes, se tienne dans les limites d'un honorable talent, tandis que, lorsqu'elle met la main à l'œuvre de Shakespeare, elle développe des ailes d'une envergure insoupçonnée et découvre un style d'un tout autre éclat? Cette énigme ne me paraît pas facile à résoudre non plus.

Si Lady Pembroke a su découvrir un génie, si elle a été jugée digne d'être son amie, sa collaboratrice de détail, son inspiratrice à l'occasion, c'est déjà un titre de gloire dont les femmes peuvent être fières. Mais comptons plutôt, pour l'honneur du sexe faible, sur l'apparition de génies féminins qui n'auront pas besoin de se dissimuler dans un groupe et sous un pseudonyme masculin.

A. W. G.

Le vote des femmes à Zurich

Le 30 novembre 1947, les électeurs zurichois auront à se prononcer sur la question du vote des femmes. «La Citoyenne», l'organe de l'Association zurichoise pour le Suffrage féminin, a publié deux photographies de la femme au travail: une de la paysanne, l'autre d'une ouvrière de l'industrie, ces deux photographies sont accompagnées du texte suivant: «Dans le canton de Zurich, 108 204 femmes travaillent aux côtés de 225 258 hommes (recensement de 1941), dans toutes les professions possibles, industrie, commerce, artisanat. Le travail invisible des femmes dans la famille, comme maîtresse de maison, comme mère, à la campagne, comme aide du paysan, n'est pas de moindre importance dans l'économie du pays.

Ce labeur fidèle, plein d'abnégation, chargé de responsabilité ne rend-il pas la femme digne d'intervenir dans les conseils, de voter, comme un membre majeur et méritant de notre peuple?

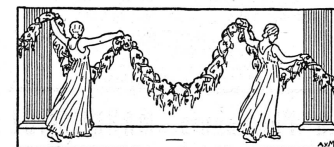
C'est un devoir d'honneur pour tous les Zurichois de la ville ou de la campagne de déposer, le 30 novembre 1947, dans l'urne, un «oui» pour le suffrage féminin.

(Die Staatsbürgerin.)

Cartes postales du Suffrage

Souvenez-vous de la série artistique, reproductions en couleurs des tableaux d'Auer, éditée, l'an dernier, par le grand comité d'action de l'Association suisse pour le suffrage féminin.

L'Association genevoise a encore quelques séries à écouler, elles sont en vente, 22, rue Etienne-Dumont au local de l'Union des femmes. (6 cartes, 1,80 fr.) Vous aurez certainement besoin de cartes postales pour les fêtes de fin d'année, songez à celles qu'on vous offre ici.



A travers les Sociétés

Le 20 octobre, à l'Hôtel Central, à Lausanne, sous la présidence de Mme A. Jeannot-Nicolet (Lausanne), s'est tenue une séance d'information à l'intention de la presse et des associations féminines vaudoises où Mmes Bächlin et Claire Buenzod ont parlé de la Fédération démocratique internationale des femmes, créée en 1945 pour lutter d'abord contre «le fascisme», pour agir en faveur de la paix, des droits démocratiques, pour les droits politiques et économiques des femmes; Mme A. Jeannot, présidente de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses, a évoqué le travail du Conseil international des femmes, fondé en 1893 et groupant 29 pays et le programme de son congrès tenu à

venir, à chaque lecture elle nous redonne un nouvel élan.

On peut l'obtenir dans chaque librairie au prix de Fr. 1.- (ev. port en plus). Le Secrétariat féminin suisse prend note des commandes. D. L.

Almanach et Annuaire des Femmes suisses

Publié par Mlle Clara Buttiker avec le concours de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

1948

(Trente-huitième année)

Prix: 3 fr. 80 (impôt non compris)

Articles en allemand ou en français sur des questions féminines et féministes, économiques, morales, sociales, éducatives, littéraires, artistiques, etc., etc. Contes et nouvelles.

Liste et adresses des Associations féminines cantonales, nationales et internationales.

Dans toutes les librairies et chez l'éditeur H.R. Sauerländer & Co, Aarau

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870
M^{me} Vve L. MENZONE
Solidité - Elegance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

GRANDE MAISON DE BLANC

14, RUE DE RIVE
Calicoes Angle Rue
Verdaine
La Maison des bonnes qualités

PHARMACIE M. MULLER & C^{ie}

Place du Marché
CAROUGE - GENÈVE
Tél. 4.07.07
Service rapide à domicile

le MOUVEMENT FEMINISTE

dans les kiosques de l'AGENCE NAVILLE